

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 8

Référence : E-8 (Énergir), Notes sténographiques du 27 août 2019, volume 4, page 148

Demande : Vérifier la possibilité et fournir, le cas échéant, le rapport ou l'écrit de l'Institut Pembina, référé dans le B-0184, à la page 176 du PDF, c'est-à-dire la page 6 de l'annexe 17 de Énergir-H, Document 1 (demandé par le ROEE)

Réponse :

Les impacts environnementaux et sociaux énumérés dans la preuve sont le fruit de plusieurs échanges sur une période de plusieurs mois entre Énergir et l'Institut Pembina. Ces échanges font partie de la réflexion interne globale qui a conduit à l'Initiative. Énergir considère que cette réflexion et la documentation qui la supporte n'ont pas à être partagées avec des tiers d'autant plus que l'Initiative telle que proposée est amplement décrite dans sa preuve (B-0184, Énergir-H, Document 1, annexe 17).

Ceci étant dit, Énergir serait heureuse d'en savoir plus sur les préoccupations environnementales et sociales des intervenants qui souhaitent les partager. Ces échanges pourraient assurément avoir lieu au moment de la révision de la première version de l'Initiative prévue en 2021.

Par ailleurs, rappelons que le public tout comme les intervenants pourront consulter un rapport supportant l'éligibilité de tout producteur.